

Envoi : 10/11/2016

Réception par le Préfet : 10/11/2016

Publication : 10/11/2016



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2016-10-8-1

Séance du vendredi 4 novembre
2016

DOTATIONS AUX COLLEGES PUBLICS POUR LES EMPLOIS AIDES

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.
M. GRAPPE donne procuration à Mme PAGLIARULO.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU Le règlement financier départemental,
- VU la délibération du Conseil départemental CG-2015-7-8-2 du 16 octobre 2015, relative au fonctionnement des collèges publics en 2016, donnant délégation à la Commission Permanente pour le suivi des dossiers,
- VU la délibération du Conseil départemental CG-2016-2-1-4 du 18 mars 2016 fixant le budget primitif du Département pour 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le versement aux collèges, sous la forme d'un règlement unique, de la part employeur des contrats aidés, pour la réalisation de tâches d'accueil, d'entretien,

d'hébergement et de restauration, pour un montant total de 44 501,63 € conformément au tableau annexé,

- Précise que les crédits correspondants seront prélevés au chapitre 65, fonction 221, nature 65511, programme E653, code programme 26061 du budget départemental.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité